



# Marché de Noël 2021

Sam. 27 de 14h à 18h

et dim. 28 novembre de 10h à 18h

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

## Comment réserver un emplacement ?

- 1 Remplir le coupon d'inscription ci-dessous.
- 2 Préparer votre chèque à l'ordre du Trésor Public.
- 3 Retourner sous enveloppe, le formulaire accompagné de votre règlement par chèque **avant le vendredi 12 novembre 2021** en Mairie ou par voie postale, à l'attention de :

Mairie, service ACP - 28 rue de la République - 67800 Hoenheim

### Coupon d'inscription à retourner en mairie de Hoenheim

Service Animation, Culture et Protocole, 28 rue de la République

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avant le mercredi avant le **vendredi 12 novembre 2021**.

Acceptation des dossiers par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE/PAYS : .....

NUMERO TELEPHONE : .....

COURRIEL : .....

NUMERO DE CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT : .....

AGISSANT EN QUALITÉ DE : .....

POUR LA PERSONNE MORALE : .....

N° SIRET : .....

IBAN : .....

NATURE DES OBJETS PROPOSÉS (TOUTES VICTUAILLES SONT INTERDITES) : .....

COMPOSITION SOUHAITÉE DU STAND . Cocher la case ou compléter les quantités :

	Particulier ou association	Professionnel
<b>1 table + 2 chaises :</b>	<b>10 €</b>	<b>30 €</b>
I ___ I table(s) supplémentaire(s), 10 euros l'unité :	..... €	..... €
<b>1 grille + 2 chaises :</b>	<b>10 €</b>	<b>30 €</b>
I ___ I grille(s) supplémentaire(s), 10 euros l'unité :	..... €	..... €
Ci joint un chèque de :	..... €	..... €

Fait à : ....., le .....

j'ai lu et j'accepte les conditions page suivante, signature obligatoire :

# RÈGLEMENT

**Le marché de Noël** se tiendra à la salle des Fêtes. Comme le stipule ce règlement, les places doivent être libérées à la fin de la manifestation dans un parfait état de propreté. Nul ne pourra sortir du périmètre de la manifestation tant que son emplacement ne sera pas propre et débarrassé du moindre objet, sous peine de poursuites judiciaires. Nos contrôleurs circuleront en permanence afin de veiller au respect le plus strict du règlement.

- Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'inscription.
- Aucune inscription ne sera faite **le samedi 27 ou le dimanche 28 novembre** et hors période prévue dans ce règlement.
- Seules les personnes dont l'identité figure sur le coupon (N° carte d'identité ou passeport) sont autorisées à exposer **les 27 et 28 novembre**.
- Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.
- La non occupation des lieux après le début de la manifestation vaut abandon des droits.
- Les emplacements ne sont pas modifiables et sont attribués par l'organisateur au fil de l'eau par souci d'organisation. Ils vous seront communiqués le jour même.
- Les stands de boissons et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs, aucun exposant de type marché avec nourriture, fruits et légumes, boissons, crêpes, etc... ne sont admis.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils provoqueront.
- Mise en place des stands **de 9h à 12h le samedi 27 novembre**.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité. En cas de non-respect de ce règlement, la mairie sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

En raison de la crise sanitaire et au vu de l'évolution de celle-ci, la présentation du pass-sanitaire et le port du masque sont obligatoires dans la salle des fêtes durant toute la durée de la bourse aux jouets et puériculture. De plus le lavage ou la désinfection des mains doit être régulière et obligatoire. Le pass sanitaire vous sera demandé.

En qualité de demandeur, j'autorise la Ville de Hoenheim à utiliser et publier des photographies pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures ou des articles du bulletin municipal Vivre à Hoenheim et du site internet [www.ville-hoenheim.fr](http://www.ville-hoenheim.fr), ayant trait aux activités du service Animation-culture-protocole de la Ville de Hoenheim, et ceci à des fins non commerciales.

En qualité de demandeur et conformément à la loi informatique et libertés, j'ai bien noté disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la diffusion de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette manifestation. Je peux à tout moment me désinscrire de la liste de diffusion en adressant ma demande par mail à [manifestations@ville-hoehnheim.fr](mailto:manifestations@ville-hoehnheim.fr).

Inscription possible par mail, à [manifestations@ville-hoenheim.fr](mailto:manifestations@ville-hoenheim.fr) jusqu'au **vendredi 12 novembre 2021**, passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement et en cas de non occupation. **PAIEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT** à l'ordre du Trésor Public.